

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_08

LANCEMENT D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC DES COUVERTURES DES ALVÉOLES B ET C DE L'ISDND DE NICOLE ET PRÉCONISATIONS DE RÉHABILITATION (PI2026-03)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Considérant la notification de la cessation d'activités de l'ISDND de Nicole en date du septembre 2020 et le processus de mise en sécurité et de fin d'exploitation formalisé par courrier du président de ValOrizon en décembre 2022 et confirmant l'exécution des travaux accompagné de son mémoire ;

Considérant la visite d'inspection de la DREAL du 31 août 2023 sur le thème de la conformité de la cessation d'activités, durant laquelle plusieurs constats relatifs à la réhabilitation des alvéoles B et C de la deuxième tranche ont été faits, et, à qu'à l'issue de cette visite, il a été prononcé la non-conclusion à une cessation d'activités conforme aux exigences réglementaires ;

Considérant les résultats d'analyses des eaux des piézomètres et de deux sources qui montrent un impact du site sur la qualité de ces eaux, et qui mettent en évidence une défaillance d'étanchéité sur une ou plusieurs des alvéoles de la tranche 2 ;

Il convient de lancer un marché public pour désigner un prestataire en charge d'assurer une mission de diagnostic des couvertures des alvéoles B et C susvisées et les préconisations de réhabilitation ;

La mission comprend :

- Une phase préalable de diagnostic/étude préalable ;
- Une phase de préconisations sur la réhabilitation des couvertures des alvéoles B (B1 et B2) et C (C1 et C2) à envisager, ainsi que le chiffrage associé.

Le marché démarrera à la date de sa notification. Le délai d'exécution sera celui sur lequel le Titulaire s'est engagé dans son offre.

Le montant du présent marché étant estimé à 50 000 € HT maximum, il fera l'objet d'une consultation lancée via une procédure adaptée (MAPA), qui donnera lieu à une publication sur le profil acheteur de ValOrizon et au BOAMP.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour une mission de diagnostic des couvertures des alvéoles B et C de l'ISDND de Nicole et préconisations de réhabilitation ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au présent marché est estimée à 70 000 € HT maximum ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que le budget est prévu au BP 2026.

Fait à Damazan, le 11 mars 2026

Le Président,
Ludovic BIASOTTO